

SÉANCE DU CONSEIL

Le lundi 3 mai 2010, à 18 h 30

ORDRE DU JOUR

1. Période de questions
2. Période d'information
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2010

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5. Internet Haute Vitesse – Entente intermunicipale modifiant l'entente intermunicipale concernant la fibre optique sur le territoire de la MRC des Maskoutains - Approbation
6. Expression, Centre d'exposition – Nomination d'un représentant (CP100426, art. 10)

FINANCES

7. Camp de santé de Saint-Hyacinthe inc. – Subvention (CP100426, art. 5)
8. Entraide du 3^e Âge Maskoutaine – Subvention (CP100426, art. 6)
9. Comptoir-Partage La Mie – Subvention (CP100426, art. 7)
10. Centre de bénévolat de St-Hyacinthe inc. – Subvention (CP100426, art. 8)
11. Approbation des comptes (Liste, analyse des comptes)

GÉNIE

12. Usine d'épuration – Membranes pour les plaques - Contrat
13. Amélioration des feux de circulation – Intersection Saint-Louis/Saint-Pierre – Contrat

LOISIRS

14. Développement culturel – Entente tripartite entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, la Ville de Saint-Hyacinthe et la MRC des Maskoutains

RESSOURCES HUMAINES

15. Service du Génie – Réorganisation administrative (CP100426, art. 17)

TRAVAUX PUBLICS

16. Centre communautaire Bourg-Joli – Jeux d'eau - Contrat
17. Sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) – Achat regroupé – Mandat à l'UMQ

URBANISME

18. Plans d'implantation et d'intégration architecturale – Approbations (CP100426, art. 11, points 6.3.1, 6.3.2, 6.3.3, 6.3.4, 6.3.5, 6.3.6, 6.4.1, 6.5.1, 6.6.1, 6.7.1, 6.8.1, 6.8.2, 6.8.3, 6.8.4, 6.8.5, 6.8.6, 6.14.1.1 et 6.14.2.1; CP100426, art. 12)
19. Zonage agricole – Lots 2 038 791 et 3 249 407 – Demande d'autorisation à la CPTAQ

RÉGLEMENTATION

20. Adoption du second projet de règlement numéro 1200-512 modifiant le règlement numéro 1200 afin :
- que la totalité du territoire actuellement inclus dans la zone d'utilisation commerciale 2002-C-01 fasse désormais partie de la zone d'utilisation résidentielle 2008-H-08;
 - de permettre dorénavant, dans ladite zone 2008-H-08, le groupe d'usages "Résidence VIII" (3 logements jumelés) et le groupe d'usages "Résidence XI" (5 à 8 logements isolés) limité à un nombre maximum de 6 logements;
 - de majorer la hauteur maximale de 6,8 mètres à 9,3 mètres pour les bâtiments principaux situés dans ladite zone 2008-H-08;
 - de permettre, dans ladite zone 2008-H-08, l'aménagement de cases de stationnement pour les terrains d'angle dans la cour avant adjacente à la ligne arrière du terrain, à certaines conditions;
 - de permettre, dans ladite zone 2008-H-08, l'implantation d'un bâtiment accessoire pour les terrains d'angle dans la cour avant adjacente à la ligne arrière du terrain, à certaines conditions

(Le territoire visé est situé dans le district Douville, à proximité de l'intersection Frontenac/futur Casavant Ouest)

21. Adoption du règlement numéro 332 décrétant un programme municipal de revitalisation des façades commerciales dans le secteur Centre-Ville
(Dispense)
22. Adoption du règlement numéro 1600-141 modifiant le règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait aux rues Girouard Est, Dessaulles et Morin et aux avenues Sainte-Marie et Drouin

23. **DOCUMENTS DÉPOSÉS**

Le Conseil prend acte du dépôt des documents suivants :

- A) Conformément à l'article 532 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, dépôt est effectué du certificat préparé suite à la procédure d'enregistrement tenue à l'égard du règlement numéro 335 décrétant des travaux de prolongement de la rue M.-O.-David, de l'avenue Chapais au parc de La Survivance et un emprunt de 251 000 \$;
- B) Lettre du ministre délégué des Transports confirmant l'octroi, à la Ville de Saint-Hyacinthe, d'une subvention de 24 796 \$ pour l'année 2010 dans le cadre du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*;
- C) Lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire confirmant une aide financière de 734 680 \$ dans le cadre du *Programme de renouvellement des conduites (PRECO)*, l'aide financière provenant du gouvernement du Québec étant de 367 340 \$;
- D) Avis de la Régie des alcools, des courses et des jeux relativement à la demande de permis pour les établissements suivants :
 - Bar La Broue
 - Bistro Van Houtte
 - Bistro du Marché

24. Levée de la séance